



Réserve Naturelle Régionale

# ÉTANG DE HAUTE-JARRIE



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



Bilan d'activité 2025

<b>ORIGINE ET GESTION COURANTE DE LA RESERVE DE HAUTE-JARRIE</b>	<b>3</b>
Une origine liée aux acteurs locaux, pour protéger un patrimoine remarquable	3
Les missions de gestion de la Réserve	3
Grenoble-Alpes Métropole, gestionnaire depuis 2019	3
Poursuite du plan de gestion après son évaluation à mi-parcours	4
Fonctionnement administratif et financier	4
<b>ACCUEIL DU PUBLIC ET PEDAGOGIE DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>5</b>
PA02 à PA05 - Actions relatives à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement	5
CC01 et CC02 - Actions relatives à la communication sur la RNR de l'étang de Haute-Jarrie	7
CI04 - Réaliser des aménagements complémentaires pour l'accueil du public / PA01 et CI05 – Actualiser et rationaliser la signalétique sur le site, dont pédagogique / CI06 et CI07 – Entretien, dont maintenance régulière, et renouveler le mobilier de la Réserve.	9
CS33 - Suivre la fréquentation sur la réserve naturelle	10
<b>POLICE DE L'ENVIRONNEMENT ET SURVEILLANCE</b>	<b>11</b>
<b>CONNAISSANCE ET SUIVI DU PATRIMOINE NATUREL</b>	<b>13</b>
CS03 - Assurer un suivi hydrologique de l'étang, du Veytet et du réseau hydrographique du Plâtre	13
CS12 - Poursuivre et consolider le suivi de l'avifaune nicheuse, hivernante et de passage : suivi par Indices Ponctuels d'Abondance (IPA)	14
CS19 - Inventorier les mollusques et suivre l'évolution des populations	15
CS31 - Suivre les espèces patrimoniales prioritaires du plan de gestion	16
<b>GESTION ET RESTAURATION DES MILIEUX</b>	<b>17</b>
IP02 - Finaliser l'opération d'arasement de certains merlons de l'étang	17
IP05 - Réaliser des opérations de maîtrise des ligneux sur les roselières, les berges et les îlots	17
IP08 - Lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) / CS15 - Réaliser un suivi régulier des stations d'espèces végétales exotiques envahissantes	18
IP11 - Recréer une zone humide fonctionnelle sur le secteur historiquement remblayé	19
IP12 - Mettre en place des dispositifs temporaires et permanents pour le franchissement de la voirie par les amphibiens	19
IP14 - Améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique du réseau hydrographique de l'Etang	21
CI01 - Gérer les cheminements en bordure d'étang pour mieux sécuriser et canaliser la fréquentation	22
<b>CONCERTATION, ACCOMPAGNEMENT DES PETITIONNAIRES ET GESTION DES RESSOURCES DE LA RNR</b>	<b>23</b>
MS23 - Capitaliser les données naturalistes au sein d'une base de données / MS24 - Echanger des données avec les réseaux naturalistes / MS25 - Collecter, classer et conserver les données historiques	23
IP04 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention pour résorber les pollutions ponctuelles	24

### RNR de l'Etang de Haute-Jarrie

43 avenue du Maquis de l'Oisans - 38800 Le Pont-de-Claix - Tél. 04 76 98 38 57

<https://rnr-drac-jarrie.fr> - [www.grenoblealpesmetropole.fr](http://www.grenoblealpesmetropole.fr)



## Origine et gestion courante de la Réserve de Haute-Jarrie

### Une origine liée aux acteurs locaux, pour protéger un patrimoine remarquable

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'étang de Haute-Jarrie occupe une dépression du plateau glaciaire dit de Champagnier, sur la commune de Jarrie. La surface protégée totale est de 31,66 ha (la réserve - 10,66 ha - et son périmètre de protection - 21 ha).

Dans les années 70, l'étang et la zone humide voisine du Veytet, propriétés de la commune de Jarrie, sont repérés pour leur intérêt écologique. En 1972, la commune limite les usages sur l'étang puis, en 1984, le classe en Réserve Naturelle Volontaire (RNV). En 2002, la législation modifie le statut des RNV. La commune intègre alors le réseau des RNR. La gestion du site lui est confiée, sous contrôle d'un Comité consultatif dont la présidence revient à un élu de la Région - actuellement Monsieur Jean-Yves Noyrey. La commune a profité du passage au statut de RNR pour étendre le périmètre à des parcelles limitrophes dont elle est propriétaire. Depuis cette date, la surface de la RNR est de 10,66 ha.

Ce site est remarquable pour sa richesse en avifaune, pour le cadre paysager agricole ouvert environné par les massifs montagneux (Vercors, Taillefer, Belledonne) ainsi que pour sa position privilégiée dans l'axe Nord-Sud de la vallée du Grésivaudan qui lui confère une fonction d'accueil et de halte pour de nombreuses espèces migratrices d'oiseaux. Ainsi, il accueille au moins 235 taxons floristiques (Petite utriculaire...), environ 180 espèces d'oiseaux (Blongios nain, Héron pourpré, Sarcelle d'été, Gobemouche noir, Bondrée apivore...), 41 espèces d'odonates (Cordulie bronzée, Naiade au corps vert, Aesche isocèle...) et de nombreuses espèces de lépidoptères (Cuivré des marais, Sphinx de l'épilobe, Ecaille chinée...). Ces richesses patrimoniales sont reconnues à travers leur inscription dans plusieurs inventaires du patrimoine naturel : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 1 (ZNIEFF) et Espace Naturel Sensible du Conseil départemental de l'Isère.

**Le site se caractérise par la fragilité de l'hydrosystème qui maintient les habitats et espèces remarquables, la fragilité des zones humides périphériques ainsi que la richesse de la biodiversité sur une surface faible. Il fait face à plusieurs menaces : le comblement de l'étang, la réduction de l'alimentation en eau et la baisse de sa qualité, la présence d'espèces envahissantes, la pression foncière ou liée au grand nombre de visiteurs et de véhicules.**

### Les missions de gestion de la Réserve

Les missions de gestion de la RNR sont regroupées et cadrées par un plan de gestion, validé par les acteurs du territoire au Comité Consultatif puis par la Région. Le dernier a été rédigé pour 10 ans (2020-2029) afin de répondre aux enjeux du site sur le long terme. Les actions inscrites dans le plan de gestion de la RNR et mises en œuvre répondent aux divers enjeux du site.

- ⇒ La préservation de la biodiversité (gestion et préservation du patrimoine naturel).
- ⇒ La contribution à la préservation de la ressource en eau.
- ⇒ La valorisation du site dans son territoire (accueil de public et éducation à l'environnement).
- ⇒ La gestion de la fréquentation contribuant à la sécurisation du site.
- ⇒ La concertation et la médiation entre les différents acteurs du territoire (déclinées dans toutes les actions).

### Grenoble-Alpes Métropole, gestionnaire depuis 2019

L'équipe gestionnaire des RNR a intégré le personnel de la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle fait partie du service Gestion Territoriale de l'Eau, au sein du département de l'Eau, lui-même inclus dans la direction des Services Techniques. Ce positionnement rattache la RNR à l'ensemble des sujets liés au grand cycle de l'eau (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - GEMAPI -, protection des captages) et au budget annexe GEMAPI. L'équipe travaille avec le Vice-Président chargé du défi climatique, de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement - Monsieur Yann Mongaburu - ainsi que la Vice-Présidente chargée du cycle de l'eau - Madame Laura Siefert. L'équipe gère deux RNR - les Isles du Drac et l'Etang de Haute-Jarrie. Elle est composée de 5,5 postes, correspondant à 4.9 équivalents temps plein.

- Un conservateur (1 Equivalent temps plein - ETP).
- Un chargé de missions (1 ETP).
- Un 2<sup>e</sup> chargé de mission (0.5 ETP).
- Un garde technicien (1 ETP).
- Une garde animatrice (0.9 ETP).
- Une assistante de gestion (0.5 ETP, le poste étant partagé avec le Département de l'eau métropolitain).

**Un minimum de 1 ETP est estimé nécessaire à la bonne gestion de la RNR de l'Etang de Haute-Jarrie. Le reste du temps est consacré à la gestion de la RNR des Isles du Drac. Le budget inscrit par la Métropole en 2025 s'élevait à 78 090 € pour le fonctionnement et 49 500 € pour l'investissement. Les principaux financeurs de la Réserve sont les suivants.**



## Poursuite du plan de gestion après son évaluation à mi-parcours

Les 5 premières années du plan de gestion 2020-2029 ont permis l'engagement de 74 % des opérations, dont 52 % entièrement réalisées. Les dépenses ont été plus élevées que prévues pour plusieurs investissements au vu du retard pris dans les réalisations durant le précédent plan de gestion mais également de la complexité technique et de la forte inflation.

Le plan de gestion actuel se poursuit, portant les missions récurrentes de la RNR mais également plusieurs projets d'aménagement conséquents et ce malgré la réduction des dotations budgétaires en investissement.

Lors de l'évaluation du plan en 2024, une nouvelle fiche action a été créée, regroupant et approfondissant d'anciennes fiches (IP01, CS03, EI01, MS01, MS02, MS09, SP01). Elle s'intitule IPI4 - Améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique du réseau hydrographique de l'Etang. C'est au sein de cette fiche action que sont portées **les principaux investissements en cours d'étude en 2025 : restauration du réseau hydrographique de l'étang et rétablissement des écoulements naturels le long de la route du Plâtre.**

Un autre investissement potentiel est lié à l'opportunité d'**appliquer une mesure compensatoire sur la zone du Veytet** (fiche action IPI1 - Recréer une zone humide fonctionnelle sur le secteur historiquement remblayé). La maîtrise d'ouvrage serait portée par Grenoble-Alpes Métropole qui doit mettre en place cette mesure compensatoire dans le cadre de la modernisation d'une chaufferie collective.

**Le renouvellement du plan de gestion en 2029 nécessite une anticipation par l'équipe gestionnaire. Après la production des documents du plan, le délai est en effet d'un an avant validation par les diverses instances. Aussi, dès 2026, la structuration et la réflexion sur le prochain plan seront lancées au sein de l'équipe avant d'être partagées avec le Comité consultatif.**

## Fonctionnement administratif et financier

Ces volets de l'activité peuvent être liés.

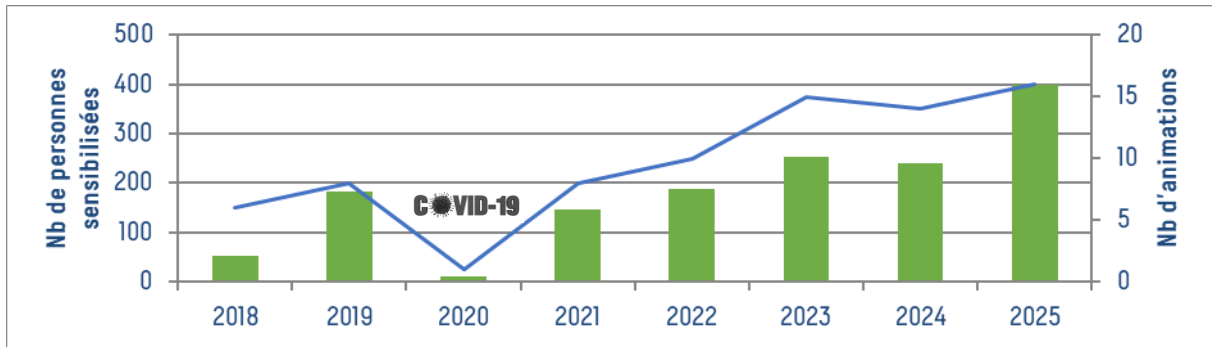
- Aux actions de **gestion** (travail administratif relatif à la mise en œuvre des actions de gestion ou au renouvellement du plan). **En particulier, l'animation du Comité consultatif.** Ce dernier s'est réuni sur le terrain jeudi 3 juillet après-midi. Malgré la canicule, les membres ont pris connaissance de l'avancement des projets et rendu un avis sur la restauration du réseau hydrographique. Jean-Yves Noyrey, Président du Comité, a souligné la nécessité de préparer les 40 ans à venir de la RNR après avoir fêté son 40<sup>e</sup> anniversaire l'an passé. La restauration du réseau hydrographique fait partie des travaux qui y participent en améliorant la qualité et la quantité d'eau reçue dans l'étang. Après échange, le Comité s'est prononcé favorablement pour la mise en œuvre du projet. S'est ensuivie la présentation de l'avancement de plusieurs sujets par l'équipe gestionnaire – récupération des eaux pluviales autour de la route du Plâtre, diagnostic mécanique d'une partie du patrimoine arboré, étude des herbiers aquatiques, observations naturalistes –.
- Au fonctionnement **administratif** de la structure et à la gestion du **budget**, à son exécution et au suivi des demandes de subventions, correspondant à une part importante du temps de l'assistante de gestion.
- A la **gestion de l'équipe**. Ce volet comprend l'attribution des missions, la gestion des plannings... et la participation au recrutement. Comme depuis deux ans, **deux écogardes** – cette année il s'agissait d'Anaëlle Buisse et Corentin Laviale – ont été accueillis, après leur recrutement en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Isère afin de soutenir l'équipe dans les missions de surveillance et de maraude entre mai et septembre.
- **Particularité de cette année 2025, l'équipe gestionnaire a déménagé mi-janvier** pour s'installer dans les locaux des Services Techniques de Pont-de-Claix partagés avec les agents de la Direction Eau Potable de Grenoble-Alpes Métropole. **La nouvelle adresse où vous pouvez nous retrouver est le 43 Avenue du Maquis de l'Oisans, 38800 Le Pont-de-Claix.**



## Accueil du public et Pédagogie de l'environnement

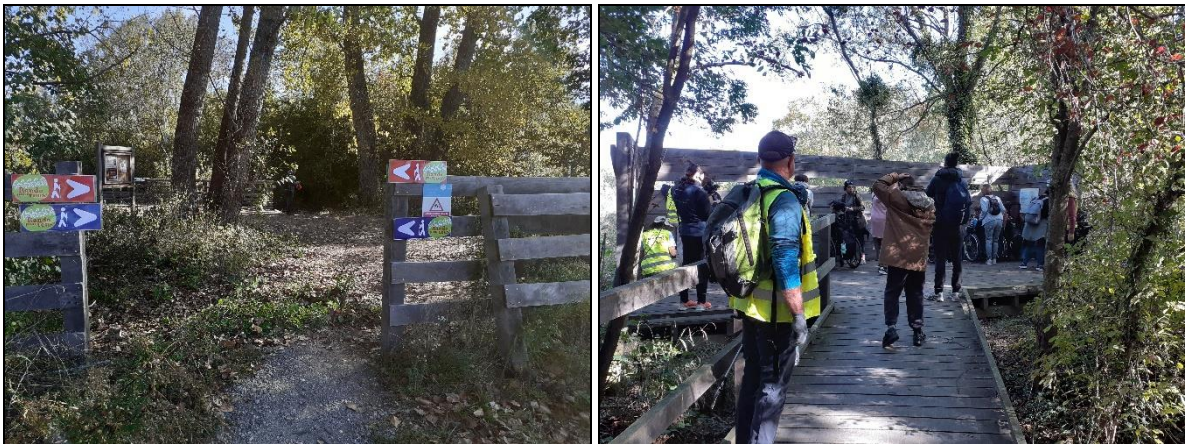
### PA02 à PA05 - Actions relatives à l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

Depuis juillet 2018, le gestionnaire porte des missions d'éducation et de sensibilisation du public à la nature, et notamment aux enjeux de biodiversité de la RNR. L'année 2020 a été marquée par le quasi-arrêt de ces activités au regard des restrictions sanitaires liées à la crise Covid-19. **Ces trois dernières années, on observe une augmentation du nombre d'actions en régie ainsi que du nombre de personnes sensibilisées par ce biais.**



Animations réalisées par le gestionnaire de la RNR depuis juillet 2018 © RNR.

En 2025, le gestionnaire a ainsi réalisé **16 actions pédagogiques** à destination de divers publics : **398 personnes** ont bénéficié de ces actions (contre 241 l'année dernière). Il s'agit donc de l'année la plus importante en termes d'accueil et de sensibilisation du public. **Cela tient principalement à la mise en œuvre d'un évènement, la Rando Pour Tous®**, portée par la Fédération Française de Randonnée de l'Isère qui a permis d'accueillir 93 participants sur une matinée. L'objectif était de proposer 3 circuits de randonnée, au départ de la route du Plâtre, accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Elle a nécessité une organisation spécifique de la part de l'équipe gestionnaire pour le bon accueil des participants. C'était la première édition sur Jarrie, et elle a rencontré un franc succès.



La Rando Pour Tous®, un évènement centré sur l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap © RNR / FFR38.

Un autre évènement de moindre ampleur mais conduit depuis 2022 dans la Réserve, « **J'peux pas J'ai Rando** » organisé par l'association Alpes-là, a permis d'accueillir une dizaine d'étudiants métropolitains de tous horizons. Enfin, en matière de programmation grand public, l'agenda prévoyait 4 animations sur des thématiques telles que l'observation des oiseaux, la découverte des papillons ou l'identification des libellules de l'étang : le gestionnaire en a réalisé 3 accueillant 28 personnes.

**L'accueil du public scolaire a connu une belle dynamique avec une dizaine de visites** réparties au printemps et à l'automne, permettant de sensibiliser **237 élèves**. Ces visites ont été mises en œuvre **principalement dans le cadre de l'appel à projets « A la découverte des réserves naturelles »**, avec des classes de maternelle et primaire provenant des communes de Jarrie, Saint-Martin d'Hères et Eybens. Les visites étaient axées sur la découverte du fonctionnement des milieux humides et de la faune de l'étang (oiseaux, amphibiens et libellules). A l'automne, les migrations des oiseaux étaient au cœur des ateliers de découverte.



Au printemps comme à l'automne, les élèves peuvent découvrir la biodiversité de l'étang © RNR.

Le gestionnaire pilote depuis 2020 le projet « A la découverte des réserves naturelles » en collaboration avec le service Education à l'Environnement de Grenoble-Alpes Métropole. L'offre pédagogique 2025-2026 de la Métropole réunit 28 projets pédagogiques à destination des écoles de la métropole grenobloise (comme « La nature autour de moi » ou « Raconte-moi ton Glacier de montagne ! »). L'Éducation Nationale, partenaire de ce dispositif, valide l'adéquation des contenus avec les programmes scolaires. Les classes sont retenues pour un seul projet du catalogue (à l'exception des messagers du tri, du Festival du film et le prêt de vélos). La garde-animatrice réceptionne directement les candidatures et construit un projet pédagogique adapté pour chaque classe. Aucune subvention n'est attribuée mais les interventions sont gratuites (le transport restant à la charge de l'école).



Livret Education à l'environnement et appel à projets 2025-2026 © GAM.

Le gestionnaire répond également aux demandes provenant d'autres cycles scolaires comme celles émanant de collèges, lycées et de l'enseignement supérieur. Ainsi, **deux classes de 1<sup>er</sup> spécialité SVT** du Lycée Marie Curie d'Echirolles et des étudiants de **Master 2 spécialité géographie** ont été reçus : les visites ont permis d'aborder les notions de conservation ainsi que la gestion du site (suivis scientifiques, travaux de restauration, crapauds).

Enfin, depuis 2024, Grenoble-Alpes Métropole formalise également une offre pédagogique pour les temps extrascolaires avec 9 projets à destination des **structures d'accueil de loisirs**. Aussi, le gestionnaire a reçu une demande de visite du centre de loisirs de La Mure : au mois de juillet, une vingtaine d'enfants de 3 à 5 ans a ainsi découvert les oiseaux et les libellules de l'étang.

Comme chaque année, la garde-animatrice a créé des supports adaptés aux divers publics tels que des *memory* ou fiches-missions (Action PA.04 - Concevoir des outils pédagogiques pour les animations).



Jeux autour des libellules de l'étang © RNR.

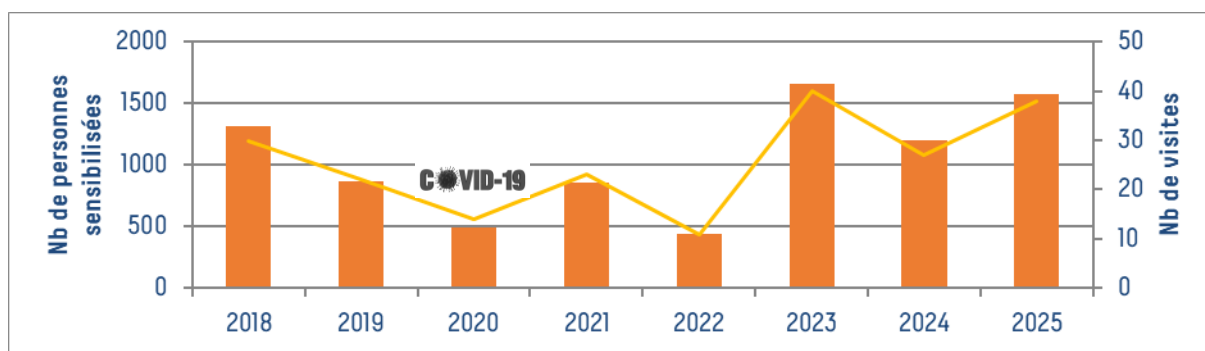
Le gestionnaire coordonne les demandes de visite portées par d'autres acteurs notamment celles provenant du **réseau « A la découverte des ENS » du Département de l'Isère mais également les visites hors dispositifs**. La garde-animatrice intervient à plusieurs niveaux.

- **Gestion de l'agenda des visites ENS** sur l'interface du Département. La validation des demandes est automatique si le jour est ouvert et si le nombre de visiteurs ne dépasse pas la capacité d'accueil du site (fixée à 60 personnes maximum). Des fermetures sont réalisées en cas d'opérations de gestion incompatibles avec la présence de public scolaire sur site (travaux, suivis).
- **Coordination des demandes** de visites hors dispositif afin de garantir les bonnes conditions d'accueil pour les groupes, de préserver les milieux et réduire le dérangement de la faune.
- **Interventions ponctuelles** aux sorties pour présenter le site, le rôle et les missions du gestionnaire.

Depuis 2018, le gestionnaire anime un réseau d'acteurs dédié à la pédagogie en contactant et en rencontrant les professionnels intervenant dans la Réserve (Action PA.05 - Coordonner les demandes de visite et sensibiliser les animateurs). L'objectif est de sensibiliser ces professionnels afin de garantir d'une part, la sécurité des visiteurs, et d'autre part, la préservation des milieux naturels et des espèces. Une **Charte des bonnes pratiques d'animation** a été rédigée en 2023 et mise à jour en 2024 : elle est accessible sur le site internet des RNR (lien vers la [Charte](#)) et envoyée à tous les intervenants utilisant le site pour des animations. A ce jour, **15 animateurs ont signé** cette Charte, ce qui équivaut à un taux d'adhésion de 75 %.

En 2025, **35 visites « A la découverte des ENS »** ont été réalisées par des animateurs agréés par le Département de l'Isère (contre 25 l'année dernière). **1 495 élèves** ont visité la Réserve dans le cadre de ce dispositif (contre 1 133 en 2024). Les visites ENS ont donc connu une augmentation par rapport à l'année précédente. Néanmoins, l'année 2023 reste l'année la plus importante en termes d'animations de ce dispositif (avec 38 visites pour 1 639 élèves).

L'estimation de la fréquentation encadrée n'est pas exhaustive car certaines visites ne sont pas portées à la connaissance du gestionnaire : en effet, certaines structures d'accueil de loisirs ou accueillant des publics en situation de handicap viennent sur site sans information préalable. Aucune animation dans le cadre du Contrat Vert & Bleu n'a été portée à connaissance du gestionnaire cette année. Néanmoins, 3 visites animées par la LPO Isère ont fait l'objet de demandes d'autorisation.



Animations réalisées par des intervenants extérieurs depuis 2018 © RNR.

**En tout, 1 978 personnes ont visité la Réserve Naturelle Régionale de l'Etang de Haute-Jarrie en 2025 dans le cadre des animations du gestionnaire ou de partenaires. Cette fréquentation encadrée est la plus importante enregistrée depuis la reprise de la gestion du site en 2018.** Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'accueil réalisé en régie (cette année étant la plus fréquentée depuis la reprise de gestion) et des visites ENS (avec la 2<sup>e</sup> meilleure année pour ce dispositif depuis 2018).

### CC01 et CC02 - Actions relatives à la communication sur la RNR de l'étang de Haute-Jarrie

Le gestionnaire utilise différents médias et supports pour faire connaître la réserve naturelle, ses enjeux et sa gestion. Ses principaux supports virtuels sont le **site internet** - <https://rnr-drac-jarrie.fr> - mis en ligne début 2021, et la **page Facebook** - [www.facebook.com/rnretanghautejarrie](http://www.facebook.com/rnretanghautejarrie) - tous les deux administrés par la garde-animatrice.

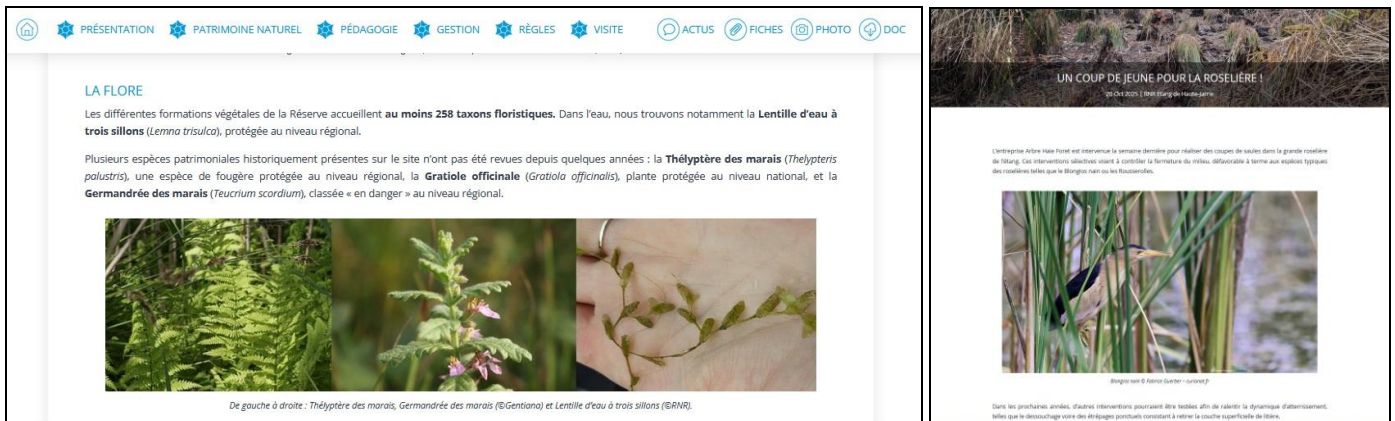
La **page Facebook** relaye les actualités comme les animations, les chantiers ou les études en cours. Elle compte **182 abonnés en 2025** et permet de répondre aux questions d'usagers dans la messagerie associée. Près de 60 % de l'audience (c'est-à-dire les abonnés) est composée de personnes âgées de 35 à 54 ans, ce qui correspond au profil des utilisateurs les plus présents sur ce réseau. En 2025, le gestionnaire a publié **20 actualités sur la page de la RNR**. A titre indicatif, la publication sur les travaux de voirie sur la route du Plâtre a enregistré 823 vues et généré 13 interactions (mentions J'aime ou partage) et celle sur l'étude des herbiers aquatiques a été consulté par 200 personnes. La couverture des publications a atteint 1 501 personnes, ce qui marque **une bonne fréquentation de la page Facebook** (plus importante que 2024) avec également une hausse de 4% du nombre d'abonnés.



Accueil de la page Facebook et audience en 2025 © RNR.

Depuis 2024, le site internet des RNR possède une nouvelle architecture comportant une page par rubrique : présentation, patrimoine naturel, pédagogie, gestion... pour chaque Réserve Naturelle Régionale gérée. La rubrique « Doc » permet de télécharger des documents comme le plan de gestion, le règlement, la plaquette de présentation, la charte des bonnes pratiques, les derniers bilans d'activités et les récentes études.

Plusieurs rubriques ont été actualisées. La liste des animateurs agréés par le Département et signataires de la Charte des bonnes pratiques d'animation dans la Réserve a été mise à jour dans la rubrique « Pédagogie », ainsi que les informations sur les appels à projets (GAM, ENS). La partie « Visite » a été enrichie d'une description des mobiliers et panneaux pédagogiques et la Photothèque s'est développée, grâce notamment à la mise à disposition de clichés de photographes naturalistes amateurs de la Réserve. Enfin, les actualités publiées sur le site ont informé les usagers de l'arrivée des écogardes, d'interventions sur la roselière, des travaux de voirie ou encore les ont sensibilisés au dérangement de la faune.



A gauche, le patrimoine floristique de la Réserve mis à jour. A droite, brève sur l'intervention sur les ligneux dans la grande roselière © RNR.

2 000 vues de la page d'accueil ont été enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier<sup>1</sup> (contre 2 119 l'année dernière). Compte tenu de la nouvelle structure du site, nous pouvons connaître désormais le détail de l'audience de chaque rubrique (la page « Visite » compte 137 vues ; la page de présentation de la RNR en compte 732 contre 616 en 2024). Les fiches-espèces ont été consultées notamment grâce aux QR codes flashés sur les bornes pédagogiques du sentier d'interprétation.

Fiche-espèces	Nombre de vues 2024	Nombre de vues 2025
Rousserolle turdoïde <sup>2</sup>	288	240
Râle d'eau	208	163
Grenouille agile	126	126
Crapaud commun	122	188
Blongios nain	33	79
Noctule de Leisler	28	21
Sarcelle d'hiver	21	23

Audience des fiches-espèces © RNR.

<sup>1</sup> Jusqu'au 19/11/2025, date de la rédaction du bilan.

<sup>2</sup> Un QR code vers la fiche-espèce « Rousserolle turdoïde » est également présent sur le sentier pédagogique de Chasse Barbier. Idem pour la fiche du Blongios Nain.



La **plaquette de présentation** de la Réserve a été actualisée pour l'adresse du gestionnaire et rééditée à 1 000 exemplaires. Le PDF a été mis à jour sur le site internet dans la Rubrique « Doc » à télécharger.

Enfin, le programme des animations grand public est communiqué en début d'année au moyen d'**affichage et distribution du livret** dans des relais d'information (mairies, CCAS, etc.). Les affiches sont désormais publiées sur la page d'accueil du site internet, à côté du programme complet.

Dos de plaquette mis à jour © RNR.

Affiche de l'animation « papillons » © RNR.



Le programme est également envoyé par mail à une **liste de diffusion** et mis en ligne sur le site Internet et la page Facebook de la RNR. Des publications sont réalisées sur des médias spécialisés comme le site **Echosciences Grenoble** (<https://www.echosciences-grenoble.fr>) et la plateforme du bénévolat nature « **J'agis pour la Nature** » - <https://www.jagispourlanature.org>.



Publication d'un évènement sur Echosciences.

Pour terminer, des **messages sont affichés sur site afin de sensibiliser les visiteurs de la Réserve à certaines problématiques** comme le dérangement de la faune sauvage. Elles sont installées dans la vitrine du panneau situé à l'entrée ouest de la Réserve sur le parcours d'interprétation.



Affiche de sensibilisation au dérangement de la faune © RNR.

**CI04 - Réaliser des aménagements complémentaires pour l'accueil du public / PA01 et CI05 - Actualiser et rationaliser la signalétique sur le site, dont pédagogique / CI06 et CI07 - Entretien, dont maintenance régulière, et renouveler le mobilier de la Réserve.**

Cette année, aucun nouveau mobilier n'a été installé dans la réserve naturelle ou son périmètre de protection (Actions CI.04 et PA01). Le gestionnaire a néanmoins entretenu les équipements installés lors des précédentes opérations. **Par contre, des dégradations et des vols ont été constatés** : la ganivelle posée de part et d'autre du ponton semi-circulaire a de nouveau été volée, ainsi que celle sur l'ancien accès des travaux d'arasement des merlons, vers la table d'orientation (Action CI06). Elles ont été remplacées par du bi-fils. Un panneau réglementaire a été coupé (poteau disqué) sur le périmètre de la RNR. L'équipe a également procédé au nettoyage des tags sur les panneaux réglementaires d'entrée.



Poteau de panneau réglementaire découpé et panneau d'entrée tagué © RNR.



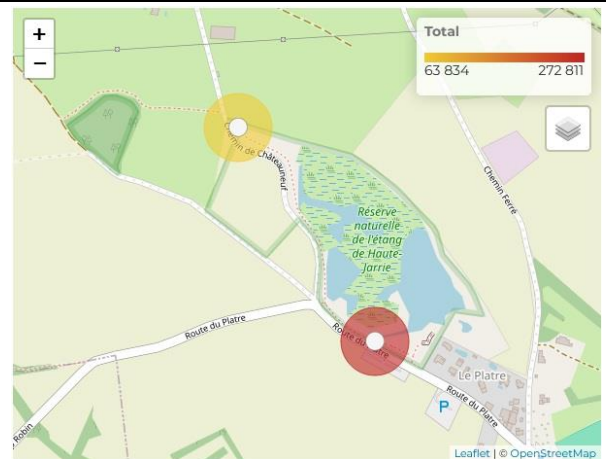
Bi-fils remplaçant les ganivelles volées © RNR.

Le **platelage et la plateforme de l'observatoire** ont été entretenus suite à la chute des feuilles. Enfin, la **chicane de l'entrée est** (côté bourg) a été modifiée à l'automne suite aux travaux de curage du fossé. Elle est désormais munie de platines afin de la rendre amovible et permettre aux engins d'entrer plus facilement lors de travaux.

Les **panneaux « anniversaire »** mis en place à l'automne 2024 ont passé une année sur site. N'ayant pas fait l'objet de dégradations et au vu de la réception par le public, il a été décidé de les maintenir en place encore plusieurs mois.

### CS33 - Suivre la fréquentation sur la réserve naturelle

L'Etang de Haute-Jarrie fait l'objet d'une fréquentation périurbaine régulière liée à son accessibilité : proximité des zones habitées du plateau de Champagnier et de la Frange Verte, réseau routier, transports en commun et sentiers pédestres métropolitains. **Depuis décembre 2020, 2 écompteurs** - mobilier détectant les passages et les comptabilisant - **dénombrer les passages entrants et sortants** au niveau de deux entrées de la Réserve. Le premier écompteur, appelé « Jarrie sud », est situé sur l'entrée en face du parking de la Réserve, et le second « Jarrie nord » se situe au niveau de l'exutoire de l'étang. Les passages « in » et « out » peuvent correspondre à un aller / retour effectué par une même personne ou cette même personne peut entrer et sortir de la réserve par deux passages différents. Aussi, nous évoquerons plutôt le nombre de passages que le nombre de visiteurs. Une estimation grossière du nombre de visiteurs correspond à la moitié des passages (un aller / retour) avec une marge d'erreur peu évaluable.



Localisation des 2 écompteurs © RNR.

**D'autre part, les données recueillies permettent de tirer des tendances mais ne sont pas exhaustives car.**

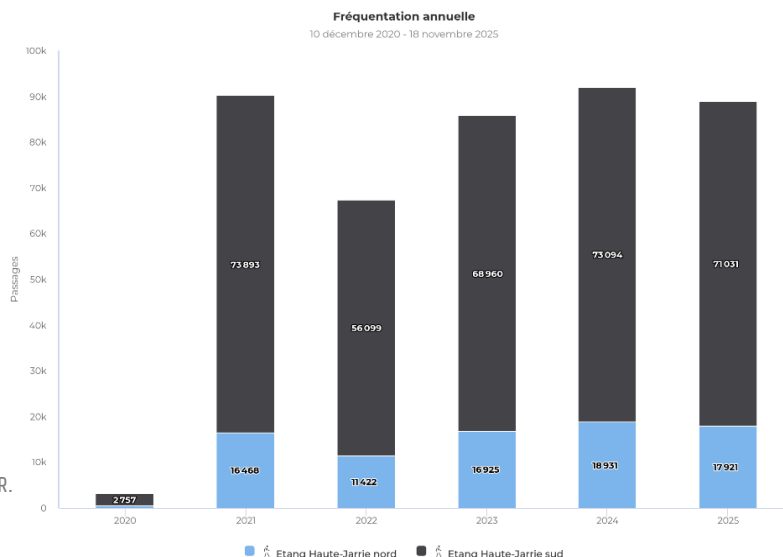
- Les travaux engagés par le gestionnaire, durant les périodes automnales, ainsi que les visites scolaires, essentiellement au printemps, causent des passages répétés devant les écompteurs. Cela induit probablement une surestimation de la fréquentation libre du site durant ces périodes (en particulier pour l'écompteur sud).
- L'écompteur nord a été déposé durant une période de 52 jours en novembre 2022 pour réaliser des travaux sur l'entrée adjacente.
- Enfin, il existe d'autres entrées et sorties pouvant échapper aux comptages.

**Il est toutefois aujourd'hui possible d'analyser les données sur une période de 5 ans, du 10 décembre 2020 au 18 novembre 2025. Depuis 2020, 345 834 passages ont été comptabilisés sur l'entrée sud – soit 69 000 par an - et 82 174 passages sur l'entrée nord – soit 16 000 par an. L'entrée sud représente donc 81 % de la fréquentation du site. Cette fréquentation plus importante peut s'expliquer par la tenue des animations scolaires essentiellement dans cette zone mais également car les randonneurs et promeneurs passent devant l'éco-compteur sud et sortent de la RNR à la patte d'oie, avant l'éco-compteur nord.**

	Jarrie sud	Jarrie nord
Nb de passage moyen par jour	221	56
Nb de passage moyen par jour de WE	332	88
Nb de passage max. par jour	964	238
<b>Nb de passage total</b>	<b>71 031</b>	<b>17 921</b>

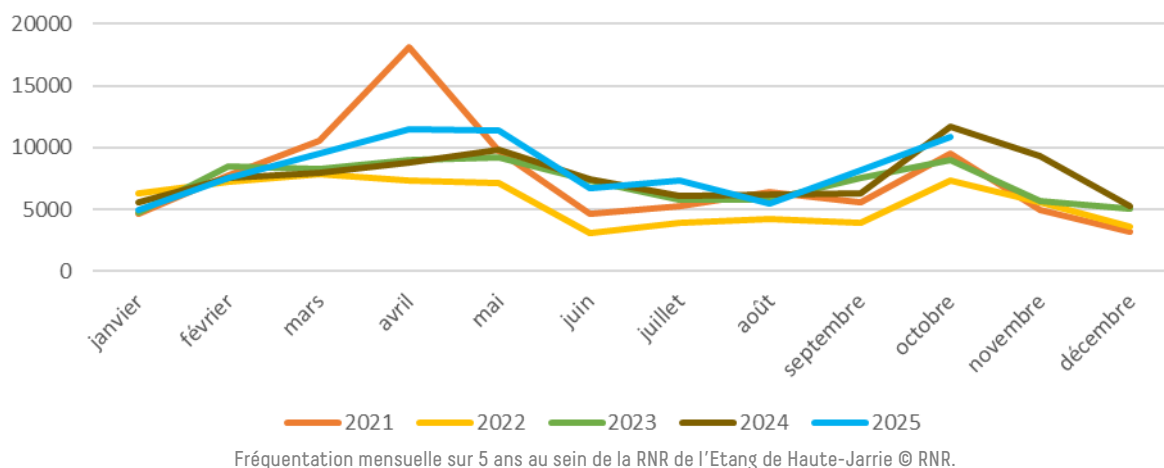
Chiffres pour l'année en cours © RNR.

Evolution de la fréquentation depuis 2020 © RNR.



En 2025, on compte en moyenne par jour 221 passages au sud et 56 passages au nord de la Réserve. **La fréquentation moyenne par jour a augmenté par rapport à 2024.** L'année 2021 reste la plus fréquentée à l'entrée sud, mais l'année 2024 a dénombré un cumul de passages plus élevé à l'entrée nord. Si l'on cumule les deux entrées, 2024 a été l'année la plus fréquentée, avec un pic le dimanche 20/10/2024 (sud) et le mercredi 28/04/2024 (nord).

En 2025, un pic de fréquentation a eu lieu le dimanche 12 octobre 2025 à l'entrée sud, dans le sens sortant. On observe aussi que le printemps enregistre une fréquentation mensuelle plus importante que la moyenne (voir graphe ci-dessous). De manière générale, **le printemps et l'automne sont les saisons les plus fréquentées**, et les visites se concentrent les week-ends, en milieu d'après-midi.



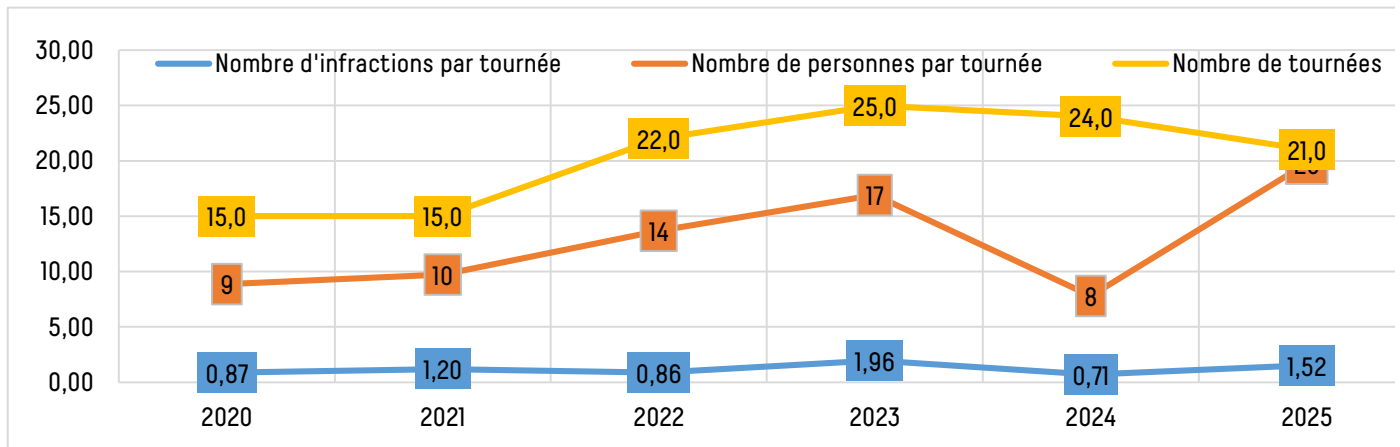
Les enjeux de gestion et de canalisation de cette fréquentation sont importants compte tenu de la période de reproduction et des haltes migratoires des espèces. Aussi est-il nécessaire de maintenir des zones de tranquillité pour la faune sauvage et de respecter la capacité d'accueil lors des visites de groupe. La stratégie d'accueil (EI02 et EI03) et les aménagements réalisés sur le site (CI03 et CI04) répondent favorablement à ces enjeux.

## Police de l'environnement et surveillance

Le gestionnaire programme en début d'année la stratégie et la fréquence de surveillance dans le but de mesurer et réduire les atteintes au règlement de la RNR et plus globalement à la biodiversité du site. **En 2025, 21 tournées ont été réalisées dont 11 en régie et 10 par les écogardes.** Ce chiffre reste constant ces dernières années.

L'ensemble des tournées a permis de rencontrer **415 personnes (presque le double de 2024) fréquentant le site, pour une moyenne de 20 personnes par tournée, donnant lieu à l'observation de 32 infractions (40 en 2024).**

Les données relevées entre 2020 et 2025 indiquent une **moyenne de moins de deux infractions par tournée, relativement faible au regard du nombre de personnes en circulation sur le site.** Pour 43 % des tournées de 2025, aucune infraction n'est d'ailleurs relevée. En complément, des constats aléatoires peuvent avoir lieu en dehors des tournées ; ils ne sont pas comptabilisés dans les moyennes évoquées ci-dessus ni dans le graphe ci-dessous. En terme de fréquentation, le pic cette année s'établit au mois de mai avec 189 personnes rencontrées lors des tournées, soit 47 personnes par passage.



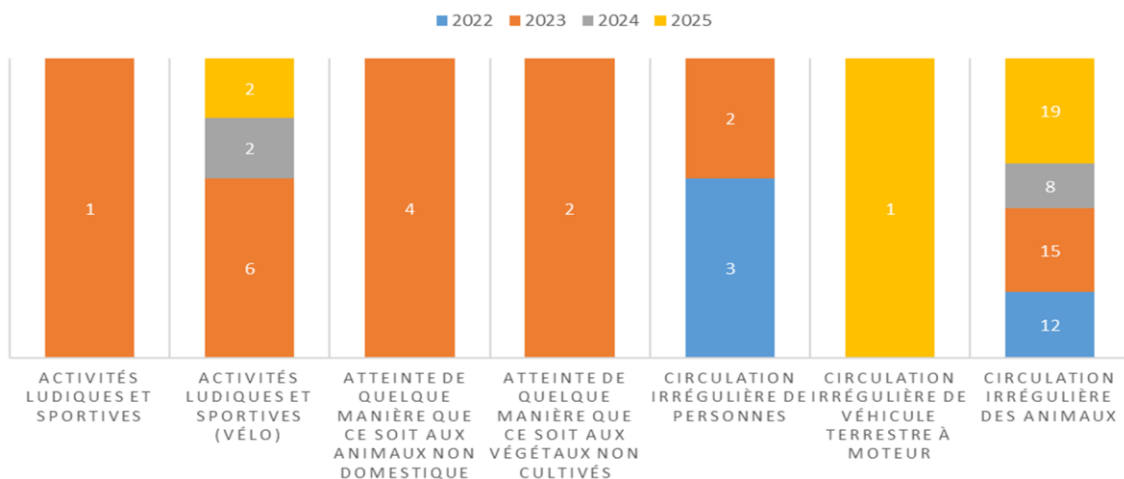
Évolution du nombre de tournées sur la RNR ainsi que moyenne de fréquentation et d'infractions relevées par tournée depuis 2020.

Comme depuis 2022, un **binôme d'écogardes** a réalisé des tournées de surveillance au sein de la RNR de mai à septembre 2025, démultipliant la présence en comparaison aux années antérieures à l'embauche d'écogardes. Le nombre de leurs passages est stable depuis 2022, en moyenne 15 par an. Ils jouent un rôle pédagogique et sensibilisent aussi bien les usagers en infraction que ceux curieux de leur mission et du rôle de la RNR. Leur intervention en période estivale, les weekends et en fin de journée complète la connaissance des usages à des moments où l'équipe est moins présente et renforce le discours sur les enjeux de la réserve et les missions de préservation de la biodiversité.

En moyenne, les écogardes rencontrent 8 personnes lors de chaque passage sur le terrain. Les tournées sont plus nombreuses de mai à juillet, en lien avec les pics de fréquentation (en 2025 respectivement 31, 31 et 15 personnes vues par tournée en mai, juin et juillet). Mai est soumis à plus de variations de fréquentation et de nombre de tournées du fait de la météo et de la date de démarrage de la mission (à titre d'exemple, la pluviométrie est deux à trois fois plus élevée en mai les années 2024 et 2025 que pour 2022 et 2023).

**Le nombre d'infractions par tournée est en légère augmentation depuis 2020** (malgré une baisse importante en 2024, année très pluvieuse). **Le volume reste toutefois faible** : 0,08 infraction par personne, soit une infraction pour 12 personnes environ. Le nombre moyen d'infractions par tournée suit la fréquentation : plus élevé lors des mois de mai – 3,29 infractions en moyenne par tournée – il baisse légèrement en juin et juillet – respectivement 1,07 et 1,23 – puis encore à l'arrivée des congés estivaux, avec 8 personnes vues par tournée au mois d'août pour 0,63 infraction. Au retour des congés, la fréquentation ré augmente ainsi que le nombre d'infractions – 1,64 par tournée. Enfin en ce qui concerne la répartition hebdomadaire, les constats sont agrégés autour du weekend.

**La nature des infractions est peu variée : 7 types ont été relevés depuis 2022**, voir graphe ci-dessous. Elles sont principalement dues à des **circulations irrégulières de chiens** (70 % en moyenne depuis 2022), ce qui est interdit par la réglementation. Le restant est principalement constitué de **circulation de vélo ou de véhicules à moteur**, également interdites (13 % des infractions en moyenne).



Typologie d'infractions relevées et nombre par année en proportion du total observé depuis 2022.

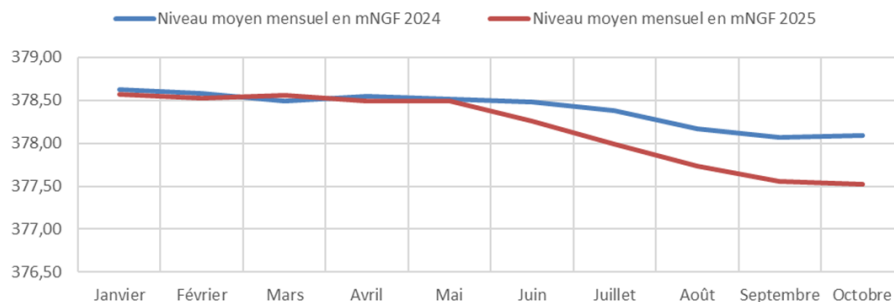
**Au-delà des chiffres c'est bien la capacité à sensibiliser les usagers à la protection de la biodiversité qui prévaut.** Le site n'est pas uniquement fréquenté par les riverains mais par des usagers venus de tout le territoire métropolitain et au-delà. Les efforts de sensibilisation et de maraudes devront être maintenus dans le temps long afin d'avoir un effet positif sur le respect de la réglementation du site.

## Connaissance et suivi du patrimoine naturel

### CS03 - Assurer un suivi hydrologique de l'étang, du Veytet et du réseau hydrographique du Plâtre

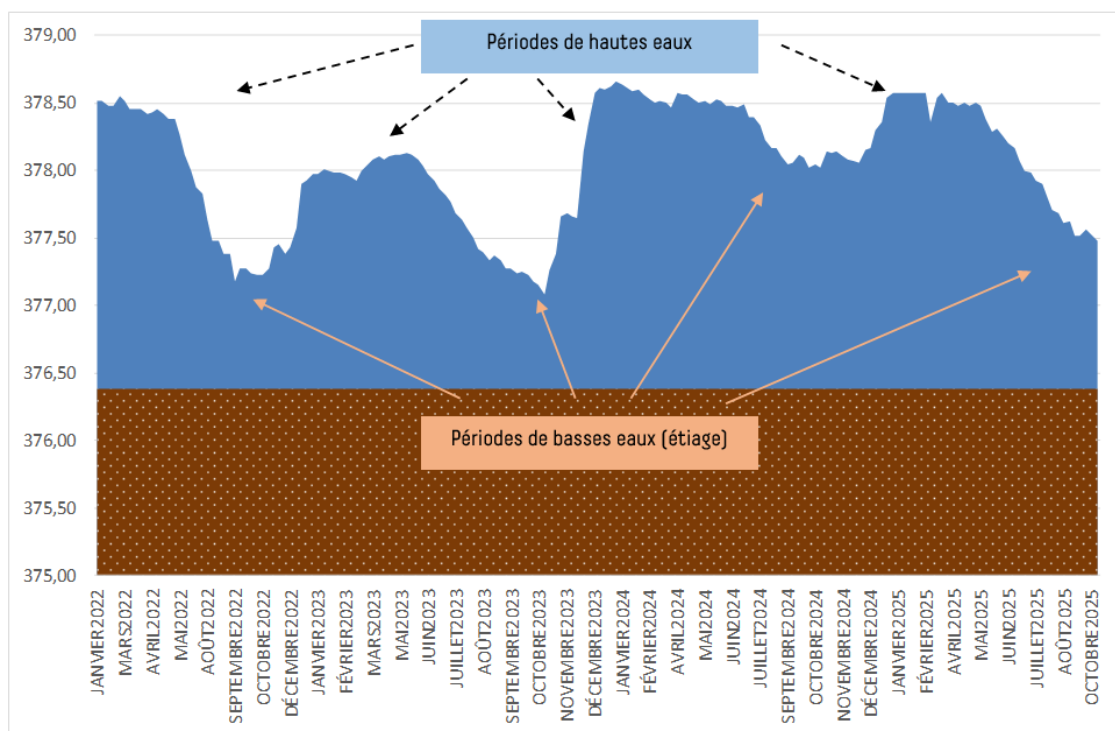
L'étang de Haute-Jarrie fait l'objet de relevés limnimétriques hebdomadaires depuis la reprise de la gestion du site en 2018. L'étang se recharge pendant la période hivernale pour se maintenir en hautes eaux jusqu'à l'été (autour de juin) et se vidange pendant l'automne, voire fin d'été selon les années. La collecte de données sur le long terme permet de disposer d'une chronique afin de suivre le fonctionnement de l'étang dans un contexte de changement climatique et de modification du cycle de l'eau. Le graphe ci-dessous retranscrit les niveaux relevés cette année et l'année précédente.

**La pluviométrie de 2025, moins importante que l'année précédente, reste toutefois plus élevée que celle des années sèches de 2022 et 2023**, ce qui a permis à l'étang de se maintenir à un niveau favorable au développement des espèces liées aux milieux aquatiques et aux zones humides. Une baisse de niveau progressive et continue s'amorce dès le début du mois de juin jusqu'à octobre. Les pluies de l'été (cumul juillet, août et septembre = 231,6 mm) n'ont pas permis au niveau de l'étang de remonter en octobre, malgré des précipitations importantes en septembre (123,4 mm).



Comparaison des niveaux moyens mensuels de l'étang de Haute-Jarrie de 2024 et 2025.

Le **marnage** de l'étang (= variation de niveau entre les valeurs maximales et minimales) est de 1,10 m (contre 0,64 m en 2024 et 1,53 m en 2023). Il se situe à peine au-dessus du marnage moyen enregistré sur la période 2008-2025. L'**étiage** - niveau le plus bas enregistré - cette année est à un niveau de 1,10 m lu sur l'échelle limnimétrique (377,48 mNGF), soit plus bas de 0,54 m que l'année 2024 et 0,40 m plus haut que 2023. La baisse de niveau intervient à la fin du cycle de reproduction des espèces d'oiseaux aquatiques nicheurs ; par ailleurs le marnage exonde des milieux très favorables aux oiseaux limicoles ou d'autres espèces en migration.



Variations du niveau de l'étang entre janvier 2022 et octobre 2025.

## CS12 - Poursuivre et consolider le suivi de l'avifaune nicheuse, hivernante et de passage : suivi par Indices Ponctuels d'Abondance (IPA)

L'année 2025 constitue la 23<sup>e</sup> année de mise en œuvre (dont 6 par l'équipe actuelle) de ce suivi lancé en 2002. Il a pour objectif de **suivre l'évolution des effectifs d'oiseaux nicheurs au moyen de points d'écoute et d'observation**. Cette technique permet de connaître l'abondance relative des différentes espèces d'oiseaux nicheurs. **Les éléments obtenus ne donnent pas une vision exhaustive de l'état de l'avifaune sur la RNR mais un état des lieux à une date donnée, compilé au niveau national afin d'obtenir des tendances globales.**

Chaque espèce contactée se voit attribuer une note selon le type de contact (voir tableau ci-dessous résumant le suivi 2025), le score IPA des deux points est cumulé (colonne bleue du tableau). Depuis 2024 trois passages sont réalisés contre deux les années précédentes : un passage précoce a été ajouté en mars (à l'instar de STOC EPS) afin de renseigner un éventuel changement de phénologie des espèces. Les passages se sont déroulés le 17 mars 2025 en début de printemps, le 15 avril 2025 pour les espèces précoces et, en fin de printemps, le 4 juin 2025, pour les espèces plus tardives. Le passage précoce n'est pas intégré dans l'analyse. Pour chaque point, l'indice retenu pour une espèce est le plus élevé des deux passages d'avril et juin. Cette valeur représente l'Indice Ponctuel d'Abondance (IPA) de l'espèce.

Le cortège est dominé par les espèces des milieux forestiers et buissonnants (49 %), notamment le Grimpereau des jardins, le Lorient d'Europe ou le Pinson des arbres. Ensuite, viennent les espèces des zones humides et plans d'eau (32 % contre 19 % en 2024), comme la Rousserolle effarvatte, le Héron cendré ou le Blongios nain. Puis les espèces des milieux bâtis et ou de passage (16 %), avec le Choucas des tours, la Corneille noire ou le Martinet noir. Enfin les espèces des milieux ouverts (3 %), avec le Pipit des arbres.

Le tableau ci-dessous liste les **espèces comptabilisées lors des sessions d'avril et de juin 2025. 37 espèces ont été détectées**, dont neuf classées « à enjeu » au sein du plan de gestion. La fréquence de détection présentée dans le tableau n'est valable que pour le suivi.

Résultats IPA				POINT A	POINT B	Total	Fréquence de détection entre 2002 et 2025	Milieu naturel
Année	Nom commun	Nom scientifique	enjeu PG	IPA	IPA	IPA		
2025	Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea Tunstall, 1771	0	0	0,5	0,5	4%	Milieux humides
2025	Blongios nain	Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)	1	1	0,5	1,5	48%	Milieux humides
2025	Bouscarle de Cetti	Cettia cetti (Temminck, 1820)	4	1	1	2	13%	Milieux humides
2025	Bruant zizi	Emberiza cirius Linnaeus, 1758	0	1	0	1	26%	Milieux bati
2025	Canard colvert	Anas platyrhynchos Linnaeus, 1758	0	11	1,5	12,5	100%	Milieux humides
2025	Choucas des tours	Corvus monedula Linnaeus, 1758	0	3	1,5	4,5	74%	Milieux bati
2025	Corneille noire	Corvus corone Linnaeus, 1758	0	1,5	2	3,5	100%	Milieux bati
2025	Étourneau sansonnet	Sturnus vulgaris Linnaeus, 1758	0	7	6,5	13,5	96%	Milieux forestiers
2025	Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla (Linnaeus, 1758)	0	5	6	11	100%	Milieux forestiers
2025	Foulque macroule	Fulica atra Linnaeus, 1758	0	14	10	24	100%	Milieux humides
2025	Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus (Linnaeus, 1758)	0	1	5	6	96%	Milieux humides
2025	Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo (Linnaeus, 1758)	0	0	0,5	0,5	39%	Milieux humides
2025	Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis (Pallas, 1764)	5	0	2	2	52%	Milieux humides
2025	Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla C.L. Brehm, 1820	0	1	1	2	91%	Milieux forestiers
2025	Héron cendré	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	0	0	4	4	65%	Milieux humides
2025	Héron pourpré	Ardea purpurea Linnaeus, 1766	1	0,5	0	0,5	39%	Milieux humides
2025	Hirondelle rustique	Hirundo rustica Linnaeus, 1758	0	0	2	2	35%	Milieux bati
2025	Lorient d'Europe	Oriolus oriolus (Linnaeus, 1758)	0	2	2	4	74%	Milieux forestiers
2025	Martinet noir	Apus apus (Linnaeus, 1758)	0	10	5	15	57%	Milieux bati
2025	Merle noir	Turdus merula Linnaeus, 1758	0	1	2	3	100%	Milieux forestiers
2025	Mésange bleue	Cyanistes caeruleus (Linnaeus, 1758)	0	1	2	3	100%	Milieux forestiers
2025	Mésange charbonnière	Parus major Linnaeus, 1758	0	5	2	7	100%	Milieux forestiers
2025	Milan noir	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	0	0,5	0	0,5	39%	Milieux forestiers
2025	Pic épeiche	Dendrocopos major (Linnaeus, 1758)	0	0	1	1	87%	Milieux forestiers
2025	Pic vert	Picus viridis Linnaeus, 1758	0	0	1	1	91%	Milieux forestiers
2025	Pie bavarde	Pica pica (Linnaeus, 1758)	0	0,5	1,5	2	78%	Milieux forestiers
2025	Pigeon ramier	Columba palumbus Linnaeus, 1758	0	1	4	5	74%	Milieux forestiers
2025	Pinson des arbres	Fringilla coelebs Linnaeus, 1758	0	1	3,5	4,5	100%	Milieux forestiers
2025	Pipit des arbres	Anthus trivialis (Linnaeus, 1758)	4	2	1	3	4%	Milieux ouverts
2025	Pouillot véloce	Phylloscopus collybita (Vieillot, 1887)	5	0	2	2	87%	Milieux forestiers
2025	Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos C. L. Brehm, 1831	0	2	0	2	70%	Milieux forestiers
2025	Rougegorge familier	Erithacus rubecula (Linnaeus, 1758)	0	0	2	2	78%	Milieux forestiers
2025	Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros (S. G. Gmelin, 1774)	0	0	1	1	13%	Milieux bati
2025	Rousserolle effarvatte	Acrocephalus scirpaceus (Hermann, 1804)	4	2	2	4	100%	Milieux humides
2025	Sarcelle d'hiver	Anas crecca Linnaeus, 1758	3	0,5	1	1,5	4%	Milieux humides
2025	Serin cini	Serinus serinus (Linnaeus, 1766)	4	0	1	1	96%	Milieux forestiers
2025	Sittelle torchepot	Sitta europaea Linnaeus, 1758	0	0	1	1	78%	Milieux forestiers

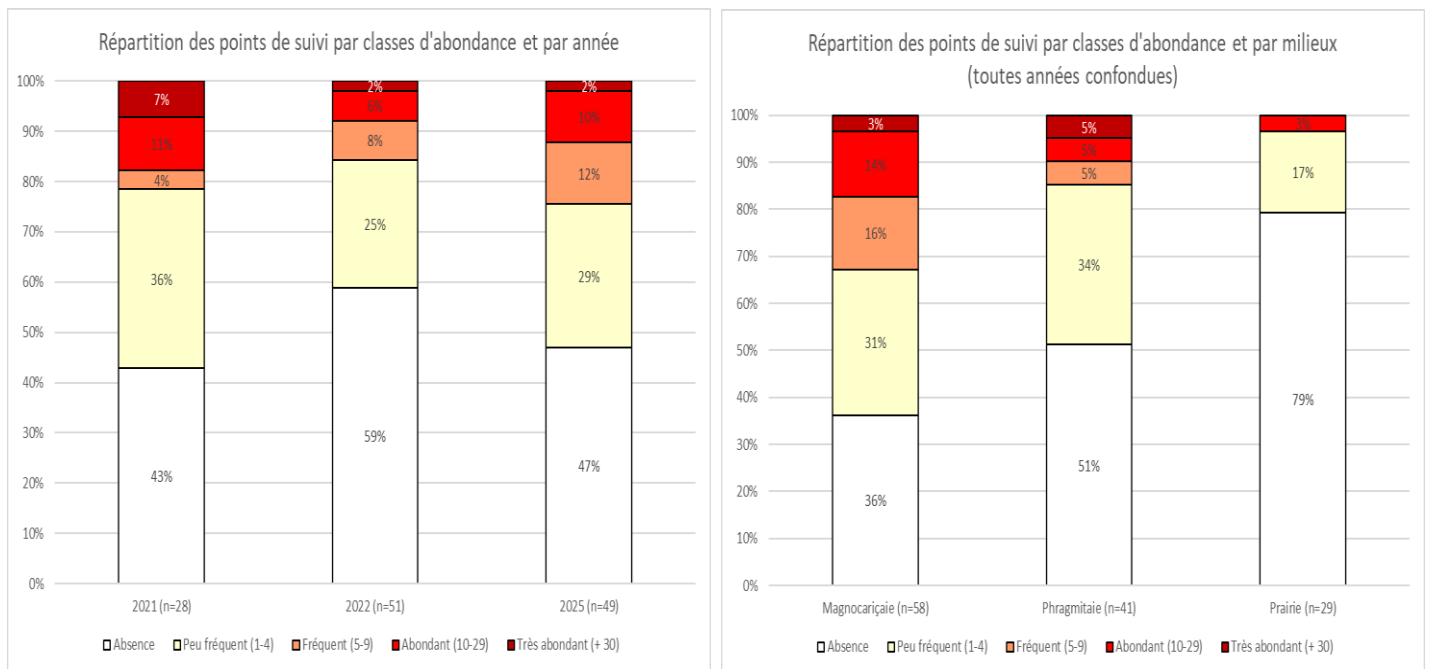
Résultats des points d'écoute IPA en 2025 sur la RNR de l'Étang de Haute-Jarrie.

Le gestionnaire de la réserve s'inscrit également depuis 2020 dans le **suivi des oiseaux hivernant – Wetlands** - coordonné au niveau national par la LPO. Il s'agit de comptabiliser les oiseaux hivernants et de passage sur plusieurs sites. C'est un suivi participatif qui permet au plus grand nombre d'aller sur des sites cibles afin d'y comptabiliser ces oiseaux. Le site de Jarrie inclut trois points d'écoute et d'observation. Les espèces sont majoritairement représentées par la **guilde<sup>3</sup> oies, cygnes et canards** (64 % des observations) avec le canard colvert (56 %) et le canard chipeau (8 %), puis la **guilde des râles et foulques** (32 %) avec la foulque macroule (24 % des observations) et par les Gallinules poule-d'eau (8 % des observations), enfin la **guilde des hérons et aigrettes** (4 %) avec la grande aigrette.

### CS19 - Inventorier les mollusques et suivre l'évolution des populations

Le suivi du *Vertigo* de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*) sur la **prairie humide au Sud-Est de la Réserve**, initié en 2021-2022, a été reconduit en 2025 avec l'appui de Guillaume Aubin, prestataire spécialisé sur ce groupe complexe. Les résultats de cette troisième campagne confirment le **maintien d'une population sur le secteur**, avec une répartition des classes d'abondance proche entre les trois années (cf. graphique de gauche). Il n'est toutefois pas possible, faute de recul suffisant et compte tenu de la forte variabilité interannuelle connue pour cette espèce (Vrignaud, 2014), de conclure sur l'état ou la dynamique de la population.

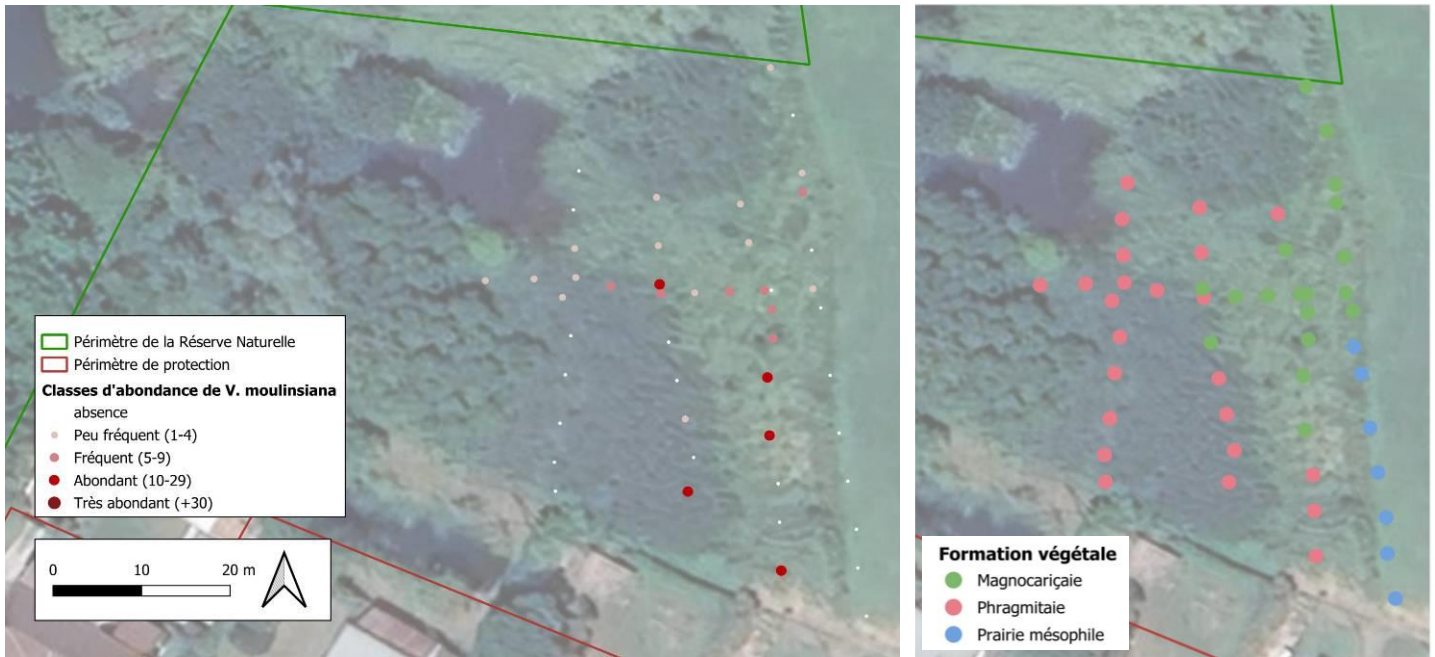
**L'assèchement de la prairie et l'absence de gestion**, qui conduisent à un développement des roseaux depuis la périphérie vers le centre au détriment des carex, **laissent craindre une diminution du potentiel d'accueil pour cette espèce héliophile** (= qui se développe dans les biotopes ensoleillés). Les résultats confirment que les plus fortes abondances de *Vertigo moulinsiana* sont rencontrées dans les végétations ouvertes à Carex (magnocariçaies), cantonnées dans la partie centrale de la zone (cf. cartes ci-dessous). Si l'espèce se maintient dans les roselières plus hautes des bordures (phragmitaies), les populations y sont moins abondantes (cf. graphique de droite) et toujours liées à la présence de pieds de Carex en sous-strate. **La mise en place d'une gestion adaptée, visant une remise en eau et un rajeunissement des milieux, se heurte au refus du propriétaire**, la parcelle, privée, ne faisant pas partie de la RNR mais de son périmètre de protection.



A gauche : répartition des classes d'abondance du *Vertigo moulinsiana* selon les années (tous points confondus).

A droite : répartition des classes d'abondance du *Vertigo moulinsiana* selon le milieu (toutes années confondues).

<sup>3</sup> En écologie, une guilde est un ensemble d'espèces appartenant au même groupe taxonomique ou fonctionnel aux exigences similaires.



A gauche : répartition des abondances du *Vertigo moulinsiana* enregistrées sur les points suivis en 2025.

A droite : habitats contactés sur les points suivis en 2025.

### CS31 - Suivre les espèces patrimoniales prioritaires du plan de gestion

En 2025, des prospections ciblées ont été organisées par l'équipe gestionnaire afin de clarifier la situation de trois espèces d'insectes considérées comme à fort enjeu de conservation pour la RNR mais non revues depuis plus de 15 ans.

- Le **Conocéphale des roseaux** (*Conocephalus dorsalis*) : cette sauterelle, à enjeu prioritaire pour la RNR et considérée « vulnérable » au niveau régional, a été observée en 2004 et 2009 dans la prairie humide en amont de l'étang. Des clichés, récupérés auprès de l'observateur, ont permis de valider ces données anciennes. Après l'échec des prospections conduites en 2024, **cette espèce n'a toujours pas été recontactée en 2025** (sorties des 29 août et du 15 septembre). Il est malheureusement probable qu'elle ait rejoint, après la Gratiolle officinale et la Germandrée des marais, la liste des **espèces définitivement disparues de cette zone dont l'assèchement et l'atterrissement sont très défavorables aux espèces spécialistes des zones humides**.
- L'**Agrion joli** (*Coenagrion pulchellum*) et la **Naïade aux yeux rouges** (*Erythromma najas*) : ces deux demoiselles, respectivement à enjeu prioritaire et fort pour la RNR, n'ont pas été revues depuis la fin des années 1980 (à l'exception de deux données non certaines en 2019 pour le premier et 2008 pour la seconde). Malgré trois journées de prospection en 2025 (16 juin, 17 juin, 04 juillet), avec l'appui ponctuel d'un agent spécialisé du CEN Isère, aucune de ces deux espèces n'a été contactée. Espèces discrètes et difficiles à distinguer d'espèces voisines, il est possible qu'elles soient toujours présentes mais les **populations sont, de toute évidence, faibles**.

Les prospections de terrain ont en revanche **permis de contacter une autre demoiselle** considérée comme disparue de la RNR faute de donnée depuis 1980 : le **Leste fiancé** (*Lestes sponsa*), considéré quasi menacé au niveau national.



Femelle du Conocéphale des roseaux – photo prise par un naturaliste local en 2004 © Guy Bourderionnet.

## Gestion et restauration des milieux

### IP02 - Finaliser l'opération d'arasement de certains merlons de l'étang

Un dispositif de **suivis scientifiques** a été défini lors du montage du projet en 2021-2022 afin d'**évaluer la pertinence des travaux de restauration** et proposer des mesures correctives le cas échéant. Ce dispositif repose sur un ensemble de suivis de groupes biologiques et d'espèces reconnus comme étant de bons indicateurs de l'évolution des milieux. En 2025, ce programme prévoyait le suivi des oiseaux (cf. action CS12), de la végétation et du Vertigo de Des Moulins.

La **dynamique d'évolution de la végétation** est étudiée au travers de relevés phytosociologiques sur 15 placettes fixes, dont 6 ont été suivies en tant que témoin en 2021 avant travaux. La végétation a été observée en 2022 sur les 15 placettes par l'équipe gestionnaire. En 2025, le même travail a été confié à l'association Gentiana. La dynamique **apparaît favorable** avec la colonisation des secteurs d'eau libre par des herbiers aquatiques (Cératophylle immergé, Myriophylle en épis, Potamot nouveau) et des marges plus hautes par des formations diversifiées d'hélophytes (Rubanier dressé, Scirpe lacustre, Laïche élevée, etc.), de mégaphorbiaies (Salicaire commune, Lysimaque commune, Menthe aquatique, etc.) en mélange avec des végétations de vases exondées (Eléocharide tête d'épingle, Souchet brun, etc.) et des végétations de bidents et renouées (Bident tripartite, Renouée à feuilles d'Oseille). Ces formations ouvertes contribuent fortement à la diversité des milieux à l'échelle de la Réserve car elles sont très peu présentes ailleurs. Les habitats, encore récents, ne sont toutefois pas complètement structurés. Le suivi permettra de voir ceux qui s'installeront dans la durée et de connaître le développement de certaines espèces très compétitrices (Cératophylle, Phragmite).

Plusieurs **espèces exotiques envahissantes**, présentes ailleurs sur la Réserve, ont été repérées localement (Asters américaines, Panic capillaire, Solidage géant). Le Bident feuillu semble être l'espèce qui a le plus profité de ces ouvertures avec plus de 350 pieds recensés sur les emprises de travaux. Tous ont été retirés par l'équipe gestionnaire.

Le suivi du **Vertigo de Des Moulins** consiste en une recherche active de l'espèce sur les mêmes 15 placettes que pour la végétation. Mis en œuvre pour la première fois en 2022, il a été reconduit cette année par Guillaume Aubin, expert indépendant spécialiste des mollusques. La végétation des secteurs les plus hauts évolue progressivement vers des habitats favorables mais la densité d'hélophytes, notamment les Carex, est encore faible. **Quelques individus ont toutefois été repérés sur une zone qui a fait l'objet de transplantations lors des opérations**. Cette observation témoigne que la colonisation depuis les secteurs avoisinants est en marche.



Végétation d'hélophytes qui se développe sur les zones les plus hautes. Il s'agit de la placette où le Vertigo de des Moulins a été repéré  
© Guillaume Aubin.

### IP05 - Réaliser des opérations de maîtrise des ligneux sur les roselières, les berges et les îlots

L'entreprise Arbre Haie Forêt est intervenue durant une semaine à la mi-octobre pour réaliser des coupes de saules dans la grande roselière de l'étang. Ces **interventions sélectives visent à contrôler la fermeture du milieu, défavorable à terme aux espèces typiques des roselières** telles que le Blongios nain ou les Rousserolles.

Dans les prochaines années, d'autres interventions pourraient être testées afin de ralentir la dynamique d'atterrissement, telles que le dessouchage voire des étrépages ponctuels consistant à retirer la couche superficielle de litière.



Coupes sélectives d'arbustes dans la grande roselière sur une surface d'environ 700 m<sup>2</sup>. L'ensemble des produits de coupe a été broyé et exporté hors des milieux humides © Arbre Haie Forêt.

## IP08 – Lutter contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) / CS15 - Réaliser un suivi régulier des stations d'espèces végétales exotiques envahissantes

Sur la réserve naturelle, **59 espèces exotiques envahissantes sont présentes ou ceinturent le site**. La lutte doit être réalisée en priorisant les espèces les plus dynamiques et selon le degré de colonisation des milieux. Les agents contribuent chaque année à l'amélioration de la connaissance en relevant les nouvelles espèces ou stations. Une demande de subvention au Fonds vert a abouti en 2024 offrant au gestionnaire une capacité accrue d'intervention sur les EEVE.



Avec le **FONDS VERT**,  
accélérons la transition écologique  
dans notre territoire



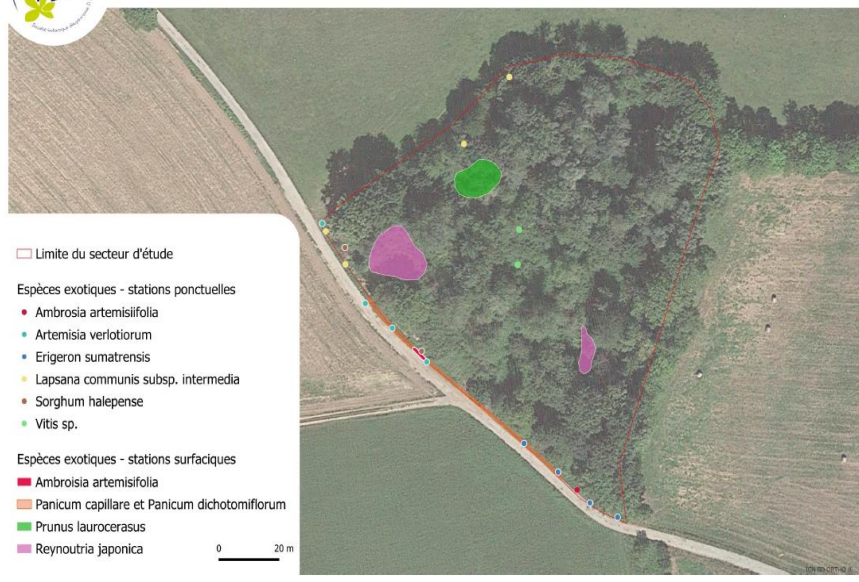
RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



Plus particulièrement, **deux stations de renouée du Japon sont présentes sur le secteur du Veytet**. Connues depuis plusieurs années, elles ont été cartographiées précisément lors des inventaires de l'association Gentiana dans le cadre du projet de mesure compensatoire sur cette zone (voir illustration ci-dessous). Ces deux stations sont denses, sur une surface cumulée de 2 000 m<sup>2</sup>. En 2025, elles ont fait l'objet de **cinq campagnes d'arrachage entre le début du printemps et la fin de l'été**. Le prestataire utilise des bèches afin de retirer au maximum les rhizomes. Les tiges sont évacuées d'un seul tenant avec les rhizomes afin de limiter le risque de dispersion. De nouvelles campagnes d'arrachage seront réalisées les prochaines années pour épuiser les stations et en limiter l'expansion.



Cartographie des espèces exotiques envahissantes sur le site du Veytet dans la Réserve Naturelle Régionale de l'Étang de Haute Jarrie - 2024



En haut de gauche à droite, une station de renouée avant et après l'arrachage © RNR.

En bas, cartographie EEVE, dont les stations de renouée traitées, sur le Veytet © Gentiana.

Comme évoqué dans le paragraphe précédent (IP02 - Finaliser l'opération d'arasement de certains merlons de l'étang), l'équipe de la RNR s'est également attachée à inventorier et arracher des stations de *Bidens frondosa* dans le cadre des suivis scientifiques post arasement des merlons.

## IP11 - Recréer une zone humide fonctionnelle sur le secteur historiquement remblayé

Dans le cadre de la modernisation d'une chaufferie collective, le gestionnaire a œuvré avec les services métropolitains en charge du projet pour mettre en place une **opération de compensation visant la réhabilitation la zone humide du Veytet**.

Après une **phase de diagnostic** - faune et flore, pollution des sols et des eaux, hauteur de la nappe et alimentation hydrologique - le gestionnaire a participé à **orienter les opérations de restaurations proposées afin qu'elles s'intègrent au mieux dans la mosaïque de milieux humides de la Réserve**. L'objectif est de retirer le remblai pollué sur une partie significative de l'ancienne zone humide jusqu'à atteindre la proximité avec la nappe. A terme, ces secteurs dépollués et déblayés pourraient reconstituer des milieux de prairie humide, de cariçaie, et de roselières profitant notamment aux cortèges qui fréquentent la mare du Veytet - voir cartes ci-dessous.



Modifications topographiques prévues, à gauche, et habitats cibles de l'opération de réhabilitation de la zone humide du Veytet, à droite © Artelia.

**Cette opération s'articule finement avec le programme de travaux de restauration du réseau hydrographique de l'étang de Haute-Jarrie prévu pour l'automne 2026 - voir IP14 - Améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique du réseau hydrographique de l'Etang.**

Le projet de compensation a été soumis comme partie intégrante de la demande d'autorisation environnementale du projet de modernisation de la chaufferie. Si la demande d'autorisation a été accordée pour la chaufferie, **l'opération de compensation doit encore être affinée pour répondre aux attentes des services de l'Etat. Les travaux sont envisagés au plus tôt en 2027.**

## IP12 - Mettre en place des dispositifs temporaires et permanents pour le franchissement de la voirie par les amphibiens

Cette opération prévoyait la mise en place d'un dispositif temporaire de sauvetage des amphibiens traversant la voirie à proximité de la RNR puis l'installation d'un dispositif de franchissement pérenne sur les axes les plus dangereux.

Un protocole de suivi de la migration des amphibiens a été créé en 2020 afin de mettre à jour la connaissance sur les axes migratoires et les espèces concernées. Ce suivi a été mis en œuvre chaque année par l'équipe gestionnaire lors de campagnes de terrain nocturnes, parcourant les 4 routes et chemins encadrant la RNR. Il a confirmé le **caractère accidentogène de la route du Plâtre, avec un taux de mortalité avoisinant les 70%**, et la nécessité d'installer un dispositif pérenne de franchissement.

Un dispositif temporaire de sauvetage a été installé durant trois années (2022 à 2024) en attendant la réalisation des crapauducs. Au printemps 2024, les crapauducs ont été livrés avec 5 traversées sous la voirie et les fossés de collecte de part et d'autre de la route.

**L'hiver 2024-2025 a été l'occasion d'observer la fonctionnalité des crapauducs.** Des seaux ont été enterrés à la sortie de chaque traversée - illustration ci-dessous - pour capter les individus arrivant sur la RNR. Le dispositif a été installé sur une période d'un mois (entre le 18 février et le 17 mars) couvrant la période de pic migratoire. 27 individus ont été capturés. **Toutes les espèces observées lors des précédentes campagnes de sauvetage ont été observées**, à savoir : Crapaud commun, Grenouille agile, Grenouille verte et Triton palmé. **Les cinq traversées ont été empruntées par les amphibiens.**

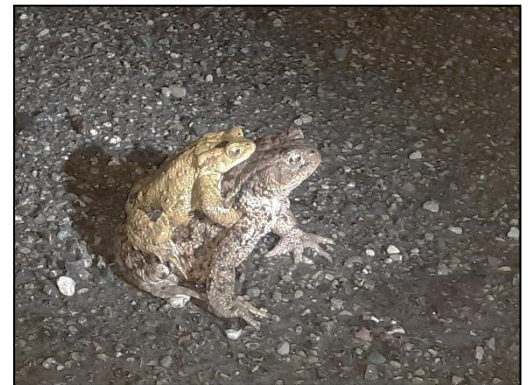


Dispositif de suivi de l'efficacité des crapauducs © RNR.

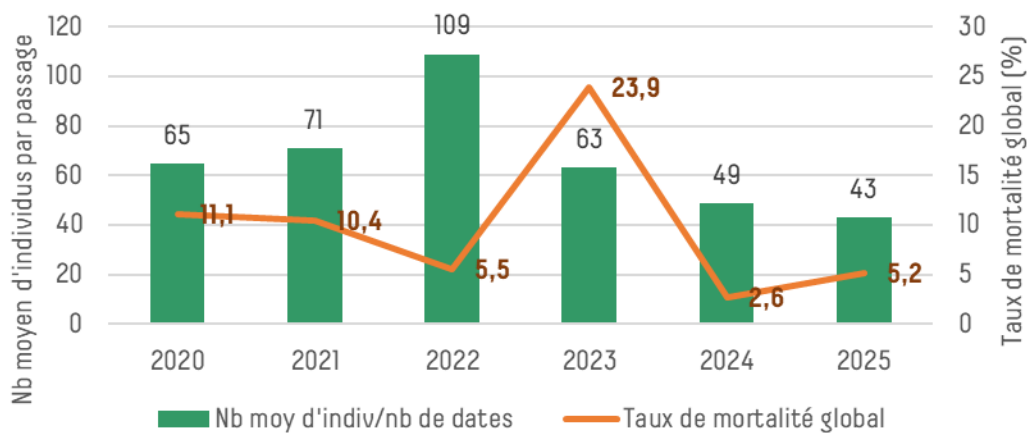
En parallèle du suivi de l'efficacité des crapauducs, le gestionnaire a poursuivi les comptages nocturnes des écrasements lors de la période de migration prénuptiale. Cela fait la sixième année consécutive que ce protocole est mis en œuvre en régie, avec **en moyenne 4 passages par saison**.

En 2025, le nombre total d'individus observés durant ces comptages nocturnes est relativement faible : **172 individus observés en 2025** contre 195 en 2024. Le **nombre moyen d'individus observés à chaque passage est également le plus bas depuis 2020** (voir graphique ci-dessous), tous chemins et routes confondus. Le **taux de mortalité global** est de **5,2%**, ce qui est en hausse par rapport à l'année dernière avec 2,6%.

Les variations du nombre d'individus d'une année à l'autre sont classiques dans le suivi des migrations d'amphibiens. Celles observées localement sont à mettre en relation avec les **tendances plus globales observées régionalement et les variations climatiques annuelles ainsi que sur le long terme**.



Couple de crapauds communs traversant la route de nuit © RNR.



Suivi de la migration prénuptiale des amphibiens sur la RNR de l'Etang de Haute-Jarrie. Nombre moyen d'amphibiens observés par passage et taux de mortalité global entre 2020 et 2025 © RNR.

Cette année, la **route du Plâtre** a été parcourue en discriminant le tronçon équipé de crapauducs de ceux sans équipement. **Le tronçon équipé affiche un taux de mortalité nul**, comme attendu : aucun écrasement constaté et 6 individus observés lors des passages nocturnes (auxquels s'ajoutent les 27 individus capturés dans les seaux à la sortie des crapauducs). **Les deux tronçons sans équipement conservent des taux de mortalité très élevés (67 à 100 %), néanmoins calculés sur un très faible nombre d'individus observés.**

Comme l'année dernière, le chemin Ferré a enregistré un taux de mortalité nul (sur 70 individus observés), tout comme le chemin du Veytet (avec 40 individus vivants observés). **Le chemin de Châteauneuf a enregistré un taux de mortalité de 11,5%** sur 52 individus observés, ce qui marque la 2<sup>e</sup> année la plus accidentogène sur cet axe après l'année 2023 (avec un taux de 25,6%).

## IP14 - Améliorer le fonctionnement hydrologique et écologique du réseau hydrographique de l'Etang

### Restauration du réseau hydrographique

L'année 2025 a été celle de l'étude de maîtrise d'œuvre des opérations de restauration du réseau hydrographique à la suite de l'élaboration d'un programme d'action global et coordonné. **6 actions de ce programme ont été retenues** pour une mise en œuvre rapide et réaliste. Elles sont interconnectées et forment un bloc cohérent répondant au mieux aux besoins du site. Voir liste, cartographie et exemples de plans projets ci-après.

**1. Réfection de l'exutoire de l'étang :** mieux gérer les niveaux en période de hautes eaux (limiter les risques d'inondations des riverains et augmenter l'alimentation en eau des zones humides amont), limiter la sévérité de l'étiage estival.

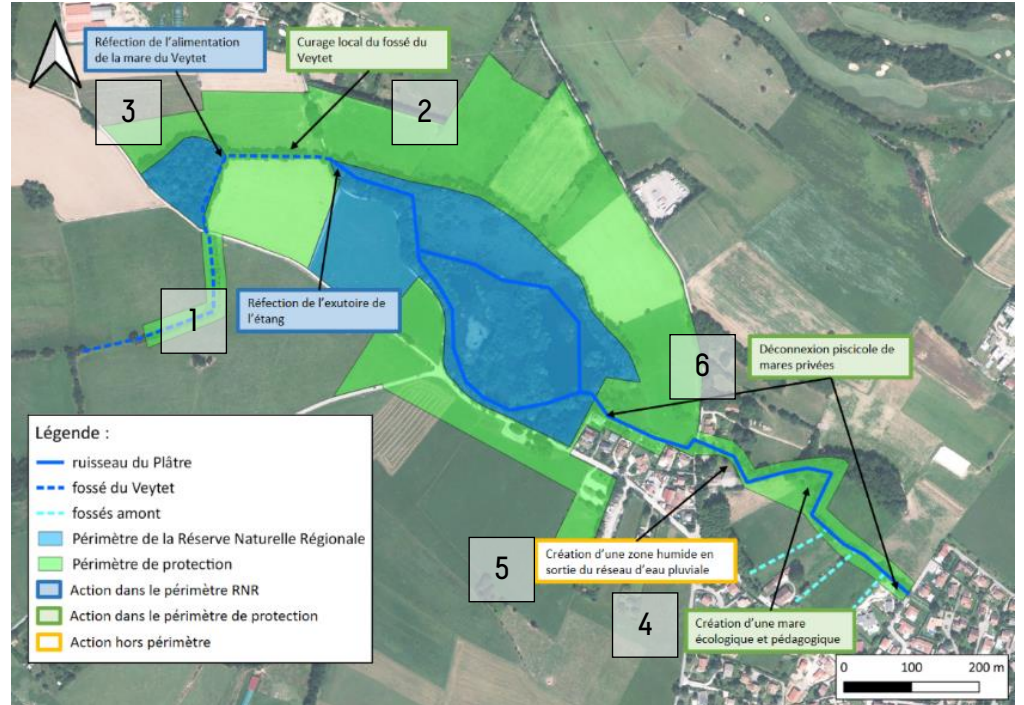
**2. Curage local du fossé du Veytet :** mieux acheminer l'eau jusqu'à la zone humide du Veytet et à sa mare.

**3. Réfection de l'alimentation de la mare du Veytet :** améliorer l'alimentation par redirection préférentielle des flux vers la mare.

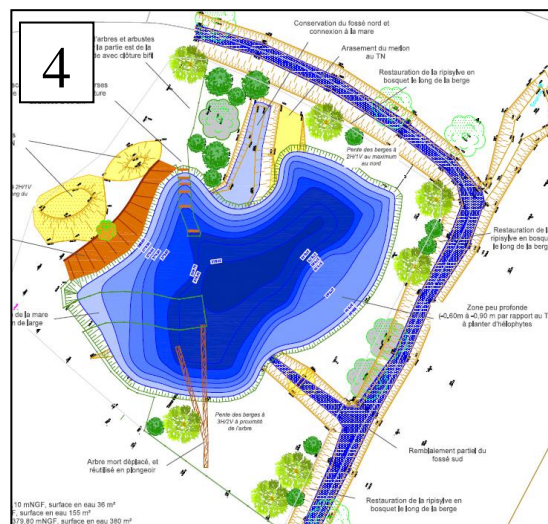
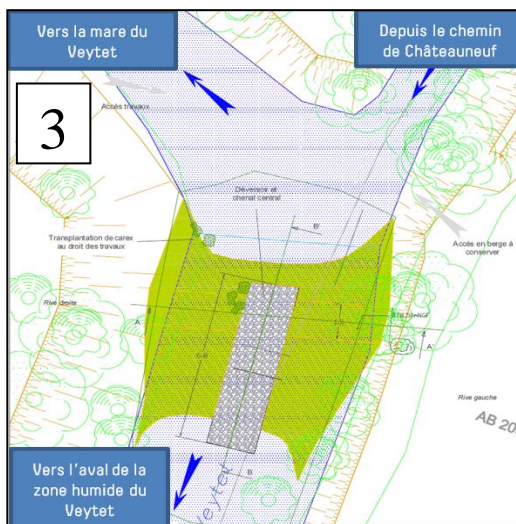
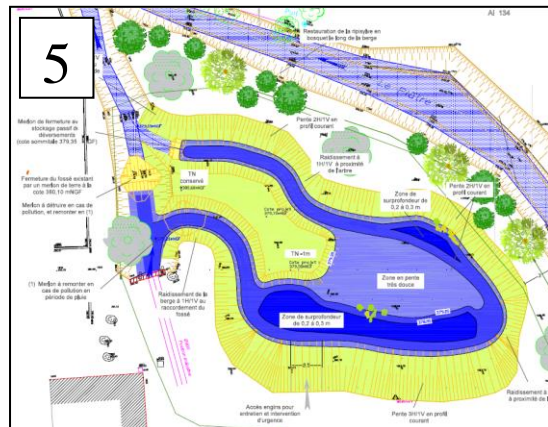
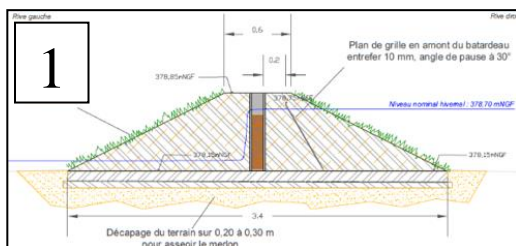
**4. Création d'une mare écologique et pédagogique :** améliorer la trame turquoise et les habitats de la RNR par création d'une mare proche du ruisseau, déconnectée de celui-ci. Ajouter une vocation pédagogique par la création d'un ponton et d'un escalier pour délimiter l'accès aux zones d'observation.

**5. Création d'une zone humide en sortie d'un réseau d'eau pluviale :** améliorer la trame turquoise et les habitats humides sur site tout en limitant les pollutions diffuses de voirie et les risques de pollutions accidentelles de l'étang et du ruisseau.

**6. Aménagement de grilles à l'exutoire de mares privées :** créer une déconnexion piscicole entre le ruisseau et deux mares privées par installation de grilles à l'interface ruisseau/mare.



Plans de différentes actions du projet © Progéo.



**A la suite de la définition des actions en phase projet, différentes instances ont été consultées - CSRPN, Région, Comité Consultatif, Commune de Jarrie, Commission Locale de l'Eau - et ont toutes rendu un avis favorable. Le dossier loi sur l'eau a nécessité des allers-retours avec la DDT ce qui n'a pas permis de mener les travaux cet automne. Ils devraient donc être menés en 2026 sous réserve d'acceptation du dossier par les services de l'Etat.**

#### Rétablissement des écoulements naturels le long de la route du Plâtre :

En 2024, le gestionnaire de la Réserve avait sollicité le service expertise de l'espace public de Grenoble-Alpes Métropole pour la réalisation d'une étude afin de mieux comprendre les raisons des **inondations récurrentes de la route du Plâtre en période de fortes pluies**. Au-delà des désagréments et d'un éventuel risque pour les usagers, ces inondations constituent une **source de pollution potentielle de l'étang et limitent le bon fonctionnement des crapauds**. L'étude, financée par la Métropole et réalisée par SEPIA-conseils, avait mis en évidence une capacité d'infiltration très nettement insuffisante car les fossés situés en bord de route collectent à la fois les eaux de voirie et les eaux du bassin versant naturel.

Sur la base de cette étude, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée en 2025 au bureau d'études SEGIC-ingénierie afin de proposer un nouveau dispositif de gestion des eaux pluviales. La solution retenue consiste à **séparer les eaux du bassin versant naturel de celles de la voirie**. Les premières seront collectées par des fossés situés en bordure des parcelles agricoles, puis renvoyées directement dans l'étang *via* deux buses sous-chaussée, dont une déjà existante. Le rétablissement de ces écoulements améliorera l'alimentation en eau de l'étang notamment en période d'étiage par des apports d'eau fraîche et oxygénée lors des orages. Les eaux de voirie, polluées par les hydrocarbures et l'usure de la chaussée, seront quant-à-elles collectées et renvoyées dans la tranchée drainante construite en 2012 par la commune de Jarrie, située de part et d'autre du parking. Des améliorations du dispositif de traitement des eaux de voirie (noues d'infiltration, massifs drainants) ont été proposées dans le cas où le dispositif actuel ne s'avèrerait pas fonctionnel. La mise en œuvre de ces ouvrages n'est toutefois pas programmée à court terme.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le service conduite d'opérations de GAM, chargé de coordonner l'ensemble des projets d'aménagements prévus par ailleurs sur ce tronçon routier, dont la réfection de la chaussée. Les premiers travaux, confiés au groupement d'entreprises Eiffage - Converso, ont été engagés à l'été 2025 et se termineront en 2026. L'ensemble des coûts liés au volet « rétablissement des écoulements naturels », estimés à ce jour à 228 000€ TTC, sont pris en charge financièrement par la RNR, avec une participation des financeurs du plan de gestion et un soutien fort de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, sollicitée à hauteur de 70 %.



Premiers travaux de séparation des eaux du bassin versant naturel et des eaux de voirie le long de la route du Plâtre.

©SEGIC-ingénierie



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

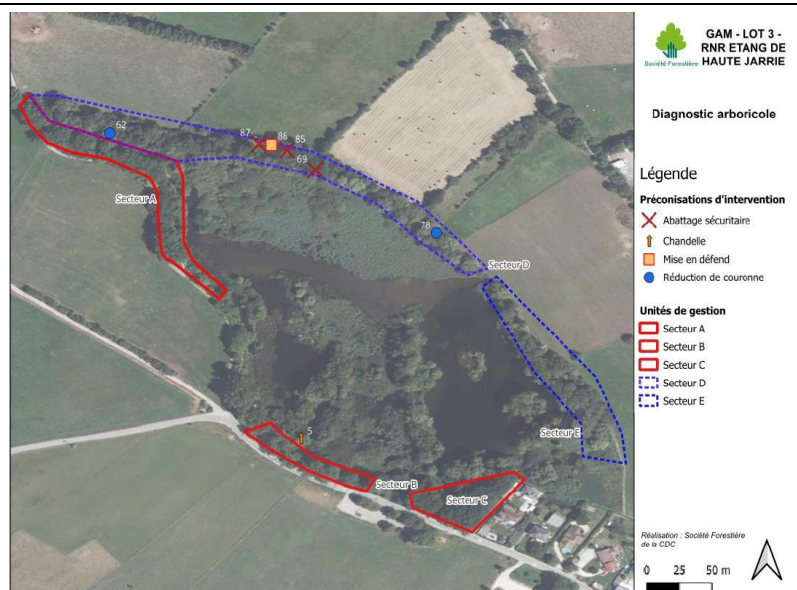


## CI01 – Gérer les cheminements en bordure d'étang pour mieux sécuriser et canaliser la fréquentation

Dans un contexte de site ouvert au public dans lequel les habitats forestiers sont laissés en libre évolution, un **diagnostic de l'état mécanique des arbres** est nécessaire afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Le diagnostic réalisé en 2025 s'est concentré sur **100 gros arbres au diamètre supérieur ou égal à 47,5 cm**. Les experts ont utilisé la méthode VTA (Visual Tree Assessment) complétée par la méthode « diagnostic intégrée de l'arbre » et la méthode ARCHI. Elles diagnostiquent l'état physiologique (vigueur, stade de développement, architecture), sanitaire (attaque de pathogènes, degré de dégradation) et mécanique (tenue des organes, branches, tronc, racines) de l'arbre.

Les arbres ont reçu une note de 1 à 4 (4 étant l'état le plus dégradé). **7 d'entre eux sont apparus comme étant très dégradés, justifiant une intervention.**



Localisation des arbres nécessitant une intervention © Société Forestière de la Caisse des dépôts et consignations.

**La gestion de ces arbres conjugue les objectifs de conservation des habitats et micro-habitats forestiers et les enjeux de sureté.** A titre d'exemple, lorsque l'état de l'arbre le permet il est privilégié de conserver une chandelle (bois mort sur pied de hauteur variable) comme support pour la végétation et la faune. **Les interventions découlant du diagnostic ont eu lieu en fin d'année.**



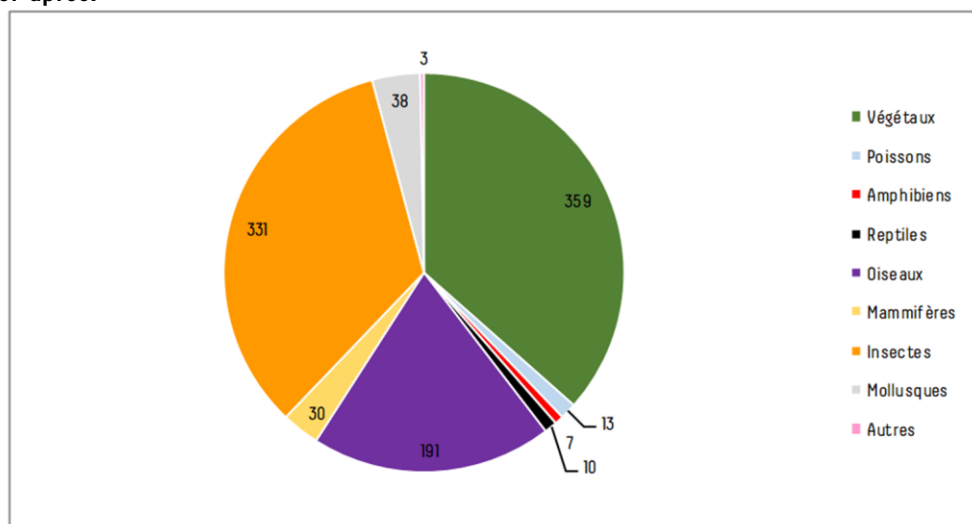
De gauche à droite, un peuplier et deux saules blancs dans le cordon boisé à l'arrière de la réserve et dont l'état mécanique est dégradé © RNR.

## Concertation, accompagnement des pétitionnaires et gestion des ressources de la RNR

MS23 - Capitaliser les données naturalistes au sein d'une base de données / MS24 - Echanger des données avec les réseaux naturalistes / MS25 - Collecter, classer et conserver les données historiques

L'application **Géonature** permet la saisie, la compilation et l'échange de données avec les partenaires. Des exports automatiques ont été mis en place pour alimenter les plateformes régionales du Système d'Information National du Patrimoine Naturel (SINP) comme l'exige la réglementation sur la mise à disposition des données publiques.

A ce jour, la base de données renferme **plus de 41 000 données, soit plus de 10 000 données par rapport à 2024. L'écart s'explique pour moitié par la récupération d'importants jeux de données sur le périmètre de protection, dont certaines études commandées par Grenoble-Alpes Métropole en prévision des aménagements prévus le long du réseau hydrographique (IP14) ou la réhabilitation de la zone humide du Veytet (IP11). Près de 1 000 espèces sont renseignées, réparties par taxons comme décrit dans le graphique ci-après.**



Répartition des espèces recensées sur la RNR et son périmètre de protection selon les principaux groupes taxonomiques.

## IP04 - Élaborer et mettre en œuvre un plan d'intervention pour résorber les pollutions ponctuelles

L'étang de Haute-Jarrie est de petite taille, bordé d'habitations et de réseaux ce qui le rend **vulnérable aux pollutions**. Malgré la présence d'activités anthropiques, aucune pollution chronique ou épisodique n'a été détectée à ce jour.

Cependant, afin d'**anticiper d'éventuels risques**, un travail initié en 2024 pour **définir un plan d'intervention en cas de pollution accidentelle a abouti en 2025**. Une rencontre avec un membre du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), spécialisé dans la gestion des accidents chimiques et des pollutions, a eu lieu afin d'affiner le protocole et le choix de matériel. Le résultat produit est commun avec la RNR des Isles du Drac, gérée par la même équipe, afin d'optimiser les moyens et les interventions.

**Le plan d'intervention présente les étapes à suivre lors d'une pollution afin de la résorber, depuis la constatation à l'évacuation des matériaux pollués.** Il fait le lien entre les différents acteurs du territoire susceptibles d'intervenir ou de constater une pollution dans ou autour de l'étang. Pour une première étape d'intervention en cas de pollution ponctuelle dans les milieux naturels et isolés, le gestionnaire s'est doté du matériel nécessaire - kits regroupant différents éléments (boudins absorbants, tapis, etc..) et cuves de stockage - déjà en partie employé lors d'interventions sur les Isles du Drac.



Illustration du matériel acquis par l'équipe de la RNR © SETON.